

8 mars 2023

journée internationale
des droits des femmes

ATELIER SUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

DOSSIER DE PRESSE



NOTRE ENGAGEMENT
C'EST VOUS
TOUT SIMPLEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARTICIPANTS :



La Caf de l'Hérault

Claire NARANG, Directrice de l'Action sociale

Thomas JEUNOT, Responsable des interventions sociales

Olga SOCOL, coordinatrice départementale des RPE

L'État

Stéphanie CANOVAS, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

Le CIDFF

Aline FAUCHERRE, Présidente de l'association

Via Voltaire

Delphine ROUX, Directrice de l'association ou sa/son représentant(e)

La DPMI

Maguelonne TEISSERENC, Cheffe de service Agréments et modes d'Accueil Enfance

Fabienne CHAZAL, Chargée de la prévention du contentieux sur la cellule assistants maternels

Marie SAINT-CYR, Conseillère conjugale et familiale

Muriel BOLANO, Cheffe de service du service prénatal et des centres de santé sexuelle

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, intrafamiliales et sexistes

■ **Pauline CHEVAILLIER**, Coordinatrice

Les Relais petite enfance (Rpe)

Rpe Aiguelongue

Rpe La Domitienne

Rpe Les Avants-Monts

Rpe de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) **LA CAF DE L'HÉRAULT LANCE UN ATELIER SUR LA SENSIBILISATION DES ASSISTANTES MATERNELLES AUX PROBLÉMATIQUES DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES**



La journée internationale des droits des femmes résonne et fait écho aux ambitions partagées de la CAF de lutte contre les violences intrafamiliales. Ainsi, lundi 6 mars 2023 à 14 h, elle sera honorée de la présence de Stéphanie Canovas, Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité pour ouvrir ce nouvel atelier de travail, réunissant le Conseil départemental de l'Hérault, le CIDFF et Via Voltaire, ainsi que des animatrices de Relais Petite Enfance (RPE).

La Caf de l'Hérault est engagée depuis de nombreuses années, aux côtés de ces acteurs, dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Soutien des associations, financement des Réseaux pour soutenir les professionnels, accompagnement des victimes, co-pilotage de l'Observatoire départemental, les actions sont nombreuses. En effet, cette lutte dont la gravité et la complexité des violences nécessitent une action publique forte et partenariale est menée en étroite collaboration avec les acteurs locaux institutionnels, et associatifs.

Mandaté par le Préfet Hugues Moutouh dans le cadre du Comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, Thierry Mathieu, Directeur de la Caf de l'Hérault a engagé depuis 2022, l'organisme dans la coordination d'un atelier partenarial portant sur la prévention des violences conjugales.

Sous l'impulsion de la Caf, les différents partenaires ont défini une feuille de route pour s'attacher à co-construire des actions et outils concrets permettant de contribuer à la prévention des violences. Les thématiques de la grossesse et de la petite enfance ont été retenues par les partenaires. En effet, 40 % à 60 % des violences conjugales débuteraient dans le contexte de grossesse selon le rapport périnatalité 2021 (*).

En 2022 ces travaux partenariaux ont permis la conception d'une échelle des violences conjugales permettant aux familles d'établir un auto diagnostic de leur situation conjugale dans la période spécifique d'arrivée d'un enfant et d'identifier des comportements qui relèvent de violences.

De nouvelles actions concrètes sous le prisme de l'enfant et de la famille

Ce 6 mars 2023, la Caf lance un nouveau chantier sur cette thématique, qui vise à travailler à l'élaboration d'outils permettant d'accompagner les professionnelles de la petite enfance face aux situations qu'elles peuvent détecter dans les familles des enfants accueillis.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du Comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, coordonné par l'Etat, et qui, grâce à la forte implication des parties-prenantes, a déjà produit des résultats probants. La création de l'observatoire des VIF en novembre dernier, impulsée par S. Canovas et co-piloté avec le Conseil départemental et de l'Université Paul Valéry, avait mobilisé bon nombre de participants.

Prévenir les violences conjugales via l'accueil individuel et les Relais petite enfance (Rpe)

Le travail réalisé par les professionnels de la petite enfance au contact des familles est un terrain propice à la détection et à la prévention des violences intrafamiliales. Cet atelier qui démarre aujourd'hui se réalisera dans une démarche partenariale associant la coordinatrice départementale des Relais petite enfance, Olga Socol, mission de coordination confiée à la Caf de l'Hérault.

Plus largement, dans le cadre de sa mission d'accompagnement social des familles, la Caf de l'Hérault sait concrètement la gravité des faits et leur impact fort et destructeur sur la cellule familiale.

C'est pourquoi la Caf accorde des subventions et financements aux partenaires qui interviennent dans la lutte contre ces violences, destructrices de lien et bien plus encore. Le travail de terrain réalisé par les associations, mérite d'être accompagné, tant il est complexe, mais tellement nécessaire.

C'est en partenariat étroit avec l'Etat, le Conseil départemental et les associations engagées sur le terrain via les réseaux VIF, comme ViaVoltaire et le CIDFF que la Caf pilotera les travaux. Afin de mieux connaître les situations rencontrées par les professionnelles, et d'identifier leurs besoins, des Relais petite enfance seront associés. Au programme de ce premier atelier :

- Prévention des violences intra-familiales auprès des assistantes maternelles : Quels enjeux ?
- Quelles pistes de travail, quelles modalités ?

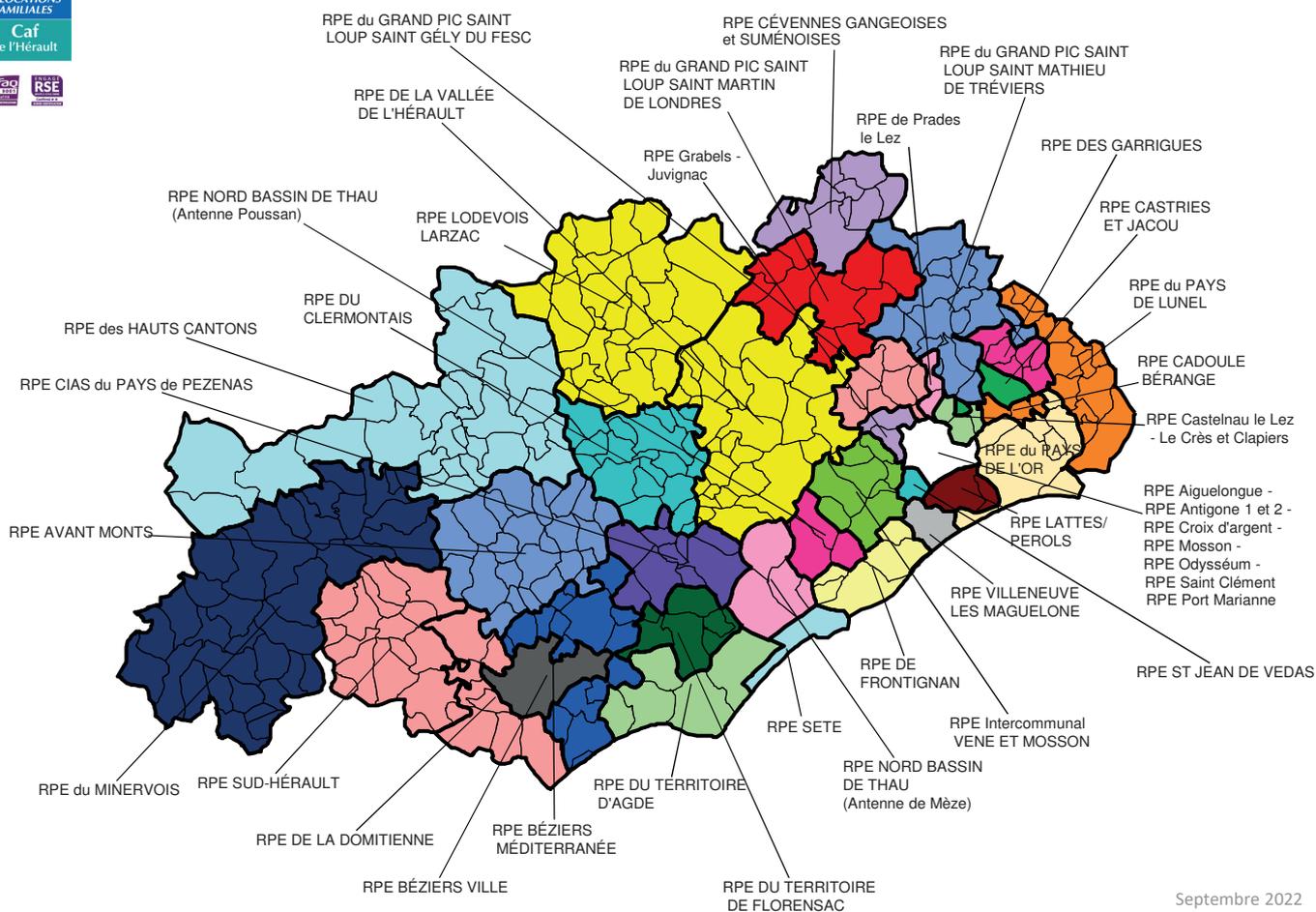
(*) Les Enquêtes Nationales Périnatales (ENP) recueillent des informations sur l'état de santé des mères et des nouveau-nés, les pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement. Elles sont répétées environ tous les 5 ans depuis 30 ans, sur une semaine en maternité et portent sur environ 13 000 à 15 000 nouveau-nés selon les années.



Les partenaires en plein travail à la Caf, lors d'un atelier de prévention des violences intrafamiliales



Carte des RPE 2022



Septembre 2022

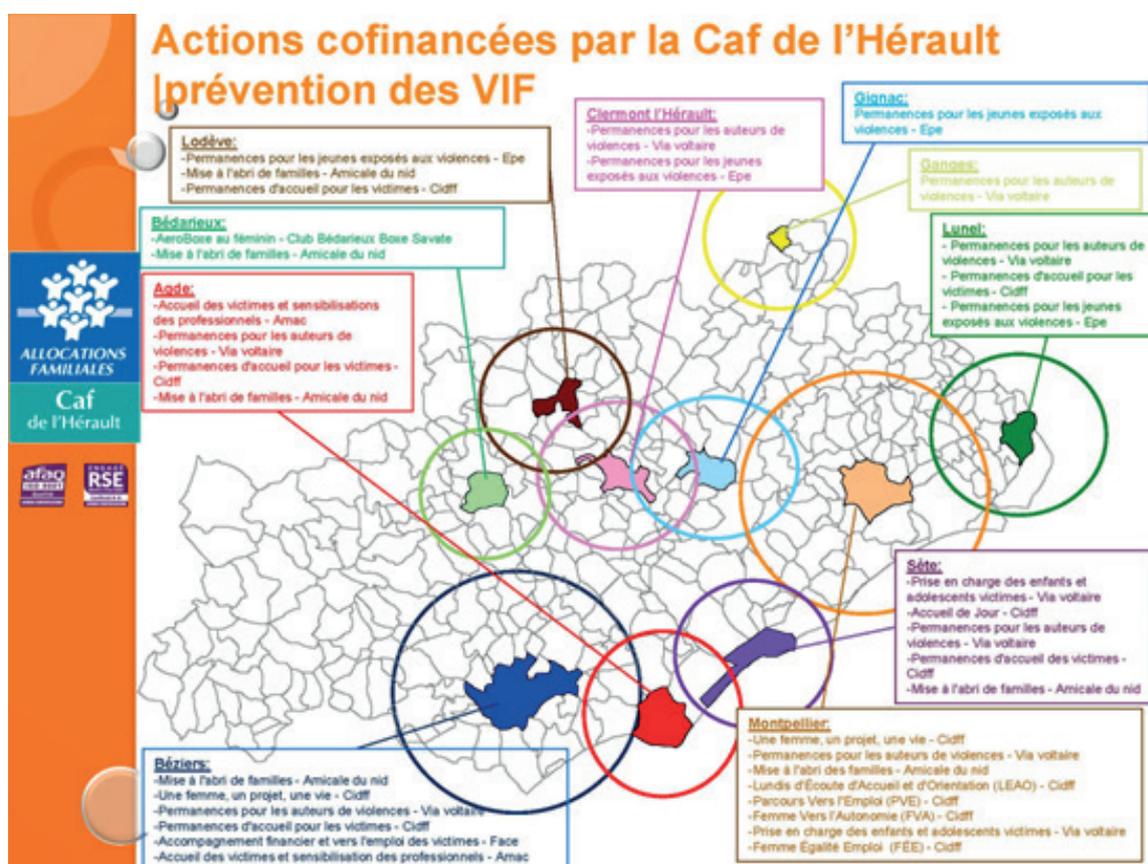
L'implication de la Caf de l'Hérault dans la lutte contre les violences conjugales

Très impliquée dans la lutte contre les violences intra familiales, la Caf est un soutien actif pour les associations déployant des actions sur ce sujet, et les réseaux violences intrafamiliales.

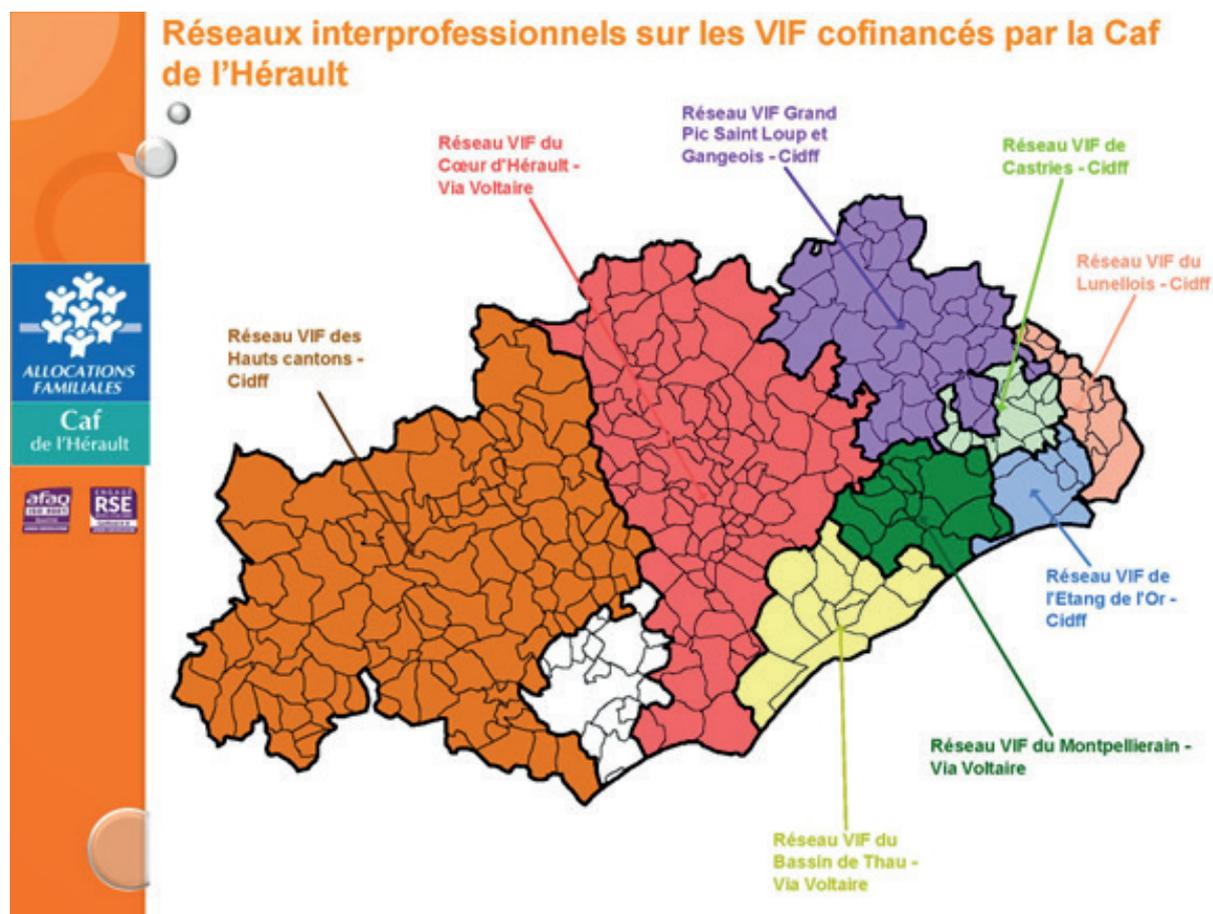
Son engagement se veut concret. L'action de la Caf dans la lutte contre ces violences se décline en 5 niveaux, complémentaires les uns des autres :

Le 1^{er} niveau est celui d'une intervention des équipes de la Caf, via leurs missions, auprès de familles touchées par des violences. Une équipe resserrée de 11 travailleurs sociaux, accompagnent des familles en situation de séparation (plus de 740 familles par an sont accompagnées dans ce cadre, soit plus de 17% parmi toutes celles étant destinataires de l'offre de rendez-vous). La question des violences est malheureusement très prégnante dans ces accompagnements. D'autre part, par son implication sur la mise en place et le pilotage de l'ARIPA, les services de la Caf apportent un soutien et une intermédiation financière à plus de 40 000 familles confrontées à une situation de séparation.

Le 2^{ème} niveau d'engagement est d'être aux côtés des associations qui agissent et œuvrent quotidiennement dans la lutte contre les violences intrafamiliales, et elle cofinance une quinzaine d'actions telles que des permanences pour l'accompagnement de victimes, ou encore des actions de prévention de récurrence des auteurs. Ainsi, 200 500 € du budget de la Caf contribue au financement de ces dispositifs.



3^{ème} niveau, afin de soutenir les professionnels qui sont en 1^{ère} ligne face à ces problématiques, mais aussi de permettre des orientations, et des parcours d'accompagnement coordonnés, la Caf est **le principal financeur des réseaux interprofessionnels « Vif »**, qui maillent le territoire. Ce soutien représente 32 000€ par an.



Le 4^{ème} niveau se concrétise aux côtés de l'Etat, du Département et de l'Université, avec le lancement de l'Observatoire.

La CAF de l'Hérault a souhaité dès le lancement de ce projet, contribuer activement à la réflexion et financer avec l'Etat, une première étape expérimentale. Elle va permettre de renforcer les actions de terrain entre autres en diffusant de l'information, en publiant des supports, en faisant de la prévention grand public... Ce 4^{ème} niveau permettra également une certaine prise de hauteur et viendra alimenter d'autres actions concrètes.



Le 5^{ème} niveau : les ateliers de prévention sous le prisme de l'enfance et de la famille : En réunissant les acteurs locaux, il a été décidé de décliner des actions concrètes et opérationnelles, sous le prisme de l'enfance et de la famille. Une des premières actions fortes issue de ces ateliers est la réalisation d'une échelle des VIF spécifique à la période de grossesse. En effet, 40 à 60 % des violences conjugales débuteraient dans le contexte de grossesse selon le rapport périnatalité.

L'objectif de cette échelle est de permettre aux couples de positionner un curseur quant à leur situation de couple, dans le contexte de l'arrivée d'un enfant, et peut susciter des prises de conscience. Cet outil, a été réalisé en étroite collaboration avec l'État (DDETS), le Conseil départemental de l'Hérault, la PMI, les intervenantes sociales en gendarmerie et les associations CIDFF et Via Voltaire. Il est mis à la disposition du public sur les sites web des partenaires, ainsi que dans les locaux accueillant du public.

ECHELLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE
 Future ou jeune maman



MA RELATION EST Saine SI :

- Je peux annoncer ma grossesse sans crainte
- Je me sens respectée dans mon rythme, mon sommeil, mes besoins
- Je me sens soutenue quand je doute de mes capacités
- Nous décidons ensemble de l'organisation familiale
- Mon/ma partenaire me fait confiance
- Mon/ma partenaire s'intéresse au suivi de la grossesse, en parle avec moi
- Mon/ma partenaire accepte mes amis et ma famille
- Mon/ma partenaire s'implique de lui/elle même dans les soins au bébé et dans son suivi médical



JE SUIS VIGILANTE QUAND MON/MA PARTENAIRE :

- Me fait du chantage pour obtenir quelque chose
- Se moque de mon corps qui change
- Est jalou(se)x et ne me laisse rien faire seule
- Contrôle ma tenue et mes fréquentations
- Critique ma famille, mes amis, mon travail
- Fouille dans mon téléphone
- M'ordonne de faire taire le bébé quand il pleure
- Me dit que je suis une mauvaise mère



IL Y A VIOLENCE QUAND MON/MA PARTENAIRE :

- Hurle sur moi devant le bébé
- Ne me laisse pas appeler ma famille et mes amis
- Insiste ou m'oblige à avoir des rapports sexuels
- Menace de partir avec le bébé
- M'interdit de travailler et de voir des amis car je dois garder le bébé
- Touche les aides Caf et refuse de participer aux dépenses de la famille
- Diffuse ou menace de diffuser des photos intimes de moi
- M'insulte, me pousse, me gifle, me secoue, me frappe
- Me menace de mort

Chantage, humiliations, injures, coups... Les victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est désormais accessible 24h/24 et 7j/7

